

Le prix de l'Institut neuchâtelois décerné à M. Georges Braunschweig

Industriel et fondateur du Club 44 de la Chaux-de-Fonds

De notre correspondant de la Chaux-de-Fonds :

C'est sans doute la première fois que le prix de l'Institut neuchâtelois n'est pas décerné à un artiste, écrivain ou professeur, mais à un homme qui a fait toute sa carrière dans les affaires. M. Georges Braunschweig est âgé de 73 ans et, à part ses voyages et un important séjour aux Etats-Unis dans sa jeunesse, a toujours vécu à la Chaux-de-Fonds, où il est né. Ayant passé précocement son baccalauréat, à l'âge de 17 ans, il dut attendre un an pour entrer au Polytechnicum de Zurich, dont il sortit en 1914, avec le titre d'ingénieur, pour entrer en service actif qu'il accomplit comme en 1939, en simple soldat. Au Poly, il fit la connaissance de M. Fritz Marti, avec qui il fondera en 1931 la fabrique Porte - Echappement, lui-même s'occupant de toute la partie commerciale, publicitaire et administrative, et celui-ci dirigeant la recherche.

En 1918, il doit revenir, pour cause de deuil, des Etats-Unis où il pensait se fixer, dans la manufacture d'horlogerie familiale de la Chaux-de-Fonds. Il subit, comme la Chaux-de-Fonds elle-même qui faillit s'y perdre corps et biens, la grande crise qui commence en 1921, s'atténue, pour reprendre de plus belle en 1929. En 1931, il crée le Porte-échappement universel, auquel les experts présidèrent quelques mois de vie précaire. C'est aujourd'hui une usine de 1300 ouvriers et ouvrières, et la grande chance de la Chaux-de-Fonds d'après-guerre. On peut dire en effet que le relèvement de la métropole de l'horlogerie est tout simplement fonction de la montée de cette puissante entreprise, devenue aujourd'hui Portescap.

Avec M. Fritz Marti, M. Georges Braunschweig est en effet le premier à avoir compris que les destinées

de l'horlogerie étaient liées à la recherche scientifique et technique et que de se borner à fabriquer était aller à l'échec. L'industrie n'aurait pas à rattraper le retard qu'elle connaît actuellement si on l'avait écoutée. Il lia également une publicité fonctionnelle au seul élément capable de la servir : la qualité indiscutable du produit. La première usine, avec laboratoires, qu'il construisit date de 1939, le second groupe de 1952, le troisième, qui va être achevé, de 1963. Ce sera sans doute le plus important travail d'architecture industrielle conçu et réalisé à la Chaux-de-Fonds, et qui a posé tous les problèmes : architecture, organisation du travail, fonctionnalité, vie sociale.

Depuis le paré-choc aux instruments de mesure des montres à la pendulette électrique ultra-précise à transistors, aux micromoteurs, et enfin aux dernières réalisations de l'électronique, cette carrière n'est qu'une marche triomphale vers des conquêtes techniques et industrielles qui procèdent toutes de l'excellente base qui avait été établie : la recherche scientifique. C'est précisément ce travail de précurseur qui est récompensé par le prix de l'Institut.

Mais en outre, pour offrir à la fois à son personnel et à la population chaux-de-fonnaire et du Haut-Jura un centre de culture et d'information, qui alimente constamment la vie intellectuelle de tous, M. Braunschweig a fondé et maintient depuis vingt ans le Club 44, qui par l'extraordinaire notoriété de ses orateurs aux conférences-débats du jeudi et du lundi, est devenu la plus importante institution (1200 membres de la Chaux-de-Fonds et la plus comme en Suisse et à l'étranger.

C'est donc au hardi novateur industriel et à l'homme de l'esprit que va le prix de l'Institut neuchâtelois.

Il est de toute évidence qu'un pays se fait avec des hommes de cette trempe, et que rarement une telle récompense n'a été à un citoyen revêtu d'autant de titres à la mériter. La cérémonie de remise du prix 1965 se déroulera samedi 22 mai au Club 44.

J.-M. N.

AU TRIBUNAL DE POLICE DE NEUCHÂTEL

Le tribunal de police de Neuchâtel a siégé hier sous la présidence de M. Y. de Rougemont, assisté de Mile M. Olivier, qui fonctionnait comme greffier.

Vol

C. F., qui travaillait dans un garage, profita de ce qu'il pouvait entrer comme il l'entendait dans le bureau pour voler un appareil enregistreur — qu'il ne réussit d'ailleurs pas à faire marcher, ayant

Les magasins à libre service : trop grosse tentation

oublier de prendre le mode d'emploi — et divers objets de peu d'importance. Il déroba en outre environ 200 fr. dans la caisse des pompistes. En cours d'audience un arrangement survint, le prévenu acceptant de payer l'appareil enregistreur et de le garder, moyennant quoi la plainte fut retirée. Mais le vol se poursuivit d'office, et F. est condamné à 20 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 5 ans, dont à déduire 3 jours de préventive, et au paiement des frais, qui se montent à 80 francs.

Acquitté

A. L. est poursuivi pour abus de confiance, car il n'a pas rendu l'argent qu'il avait touché en vendant différents objets pour son employeur. Ici également les parties se sont arrangées, mais l'abus de confiance se poursuit aussi d'office. Cependant, un doute subsiste sur l'intention d'enrichissement illégitime, de sorte que L. est acquitté, les frais étant mis à la charge de l'Etat.

Il exagère

J.-P. M. a travaillé à Neuchâtel du mois de mars au mois de juillet de l'année passée sans déposer ses papiers, ce qui constitue une infraction à la loi sur la police des habitants. D'autre part, descendant des Bugnènes au volant de la voiture de son cousin, il dérapa et arriva contre un arbre. Il reconnaît la perte de maîtrise. Enfin, on lui reproche une escroquerie, car il n'a pas payé le garagiste. Cependant, comme c'est son cou-

sin qui a confié la voiture au garagiste et qui a payé les réparations, le tribunal ne peut pas retenir l'escroquerie. Les autres infractions valent 100 fr. d'amende au prévenu qui faisait défaut.

Le premier accroc...

P. R. et sa sœur, toutes deux mineures, cherchaient une chambre dans notre ville. En en visitant une, elles dérobèrent 100 fr., qu'elles se partagèrent. La plus jeune, qui a moins de 18 ans, a été renvoyée devant l'autorité tutélaire. Quant à P. R., elle est condamnée à 5 jours d'arrêts avec sursis pendant 2 ans, moins un jour de détention préventive, et à 20 fr. de frais.

Vois à l'égalité

Enfin, une grande partie de l'après-midi a été consacrée à régler bon nombre d'affaires concernant des vols à l'égalité. Il semble en effet que les magasins libre service soient une tentation permanente pour bien des femmes, et surtout pour les Italiennes, qui ne savent pas toujours résister. Dans bien des cas, elles nient contre toute évidence avoir eu l'intention de voler, prétendant qu'il s'agissait d'une erreur ou d'un oubli. Le tribunal a prononcé une série de condamnations de 2 à 5 jours d'emprisonnement avec sursis. Une seule personne a été acquittée, une experte psychiatrique ayant montré qu'il n'y avait pas eu intention d'enrichissement illégitime. Il s'agissait alors d'un laïc, qui na pas été poursuivi, la plainte ayant été retirée.

AU CERCLE DES PARENTS des élèves du Collège latin

Les loisirs et les bulletins des écoliers

L'union fait la force; elle donne aux parents réunis le courage d'affronter les lourds problèmes de l'éducation moderne. Le commun besoin de s'épauler et d'examiner toutes choses scolaires au cours d'assemblées et de forums est une caractéristique des jours d'aujourd'hui.

Ainsi donc, le 10 mai, le Cercle des parents des élèves du collège latin formait un public très dense pour écouter parler du Centre des loisirs de la ville et de l'appréciation des résultats du travail scolaire.

Sous la présidence de M. Micol, la réunion nous permit de faire connaissance avec la Maison des loisirs du chemin de la Boine. L'aimable cicerone était M. Jean-Marc Dapples, animateur de loisirs plein d'initiative, d'allant, de bonnes idées. Ce directeur des distractions et « hobbies » nous fit visiter les ateliers, les salles, les locaux disposant d'établissements, d'appareils photographiques, de jeux divers, et mis au service des jeunes; parmi eux, le mentor distingue tout de suite les actifs des passifs; il s'efforce de faire passer les derniers dans les rangs des premiers, afin qu'ils prennent leurs responsabilités pour le bien de tous. Le maître des loisirs a de beaux projets pour l'été: des courses de quelques jours et l'aménagement du jardin du centre.

« Le » problème

La question des notes données au collège, des carnets, des moyennes obtenues ou à obtenir par les élèves, voilà « le » problème par excellence qui préoccupe les parents. « On ne pense qu'à ça, on ne parle que de ça », avait déjà dit un père, au cours d'une des réunions du Cercle des parents; nous en avions parlé à l'époque. Les choses n'ont pas changé. Alors, tour à tour M. Ducommun, ingénieur, représentant les parents, MM. Adatte, Baudouin et Lanz, professeurs, ce dernier venant de la Chaux-de-Fonds, discutèrent sagement de ce sujet « crucial », comme on dit. Il ressort de l'intéressante causerie de M. Lanz qu'à la Chaux-de-Fonds, l'on ne donne pas de notes chiffrées, mais des mentions. Elles contiennent les appréciations du travail, la connaissance détaillée des capacités des élèves, l'analyse des différents facteurs: assiduité, mémoire, niveau intellectuel, zèle, capacités individuelles, lenteur ou vivacité d'esprit. C'est, dirons-nous, le « digest » des capacités de l'écolier; en outre, les mentions tiennent compte, dans une large mesure, de l'évolution de l'élève et de l'allure générale de son apprentissage scolaire; si l'on veut, ces mentions sont les cadres extensibles dans lesquels sont placés les élèves.

Cet exposé, dans une cité où tout est

chiffré dans les bulletins, devait faire naître un vif intérêt parmi l'assistance et de nombreux pères exprimèrent fort pertinemment leur manière de voir, de comprendre ce mode de jauger l'enfant, en regard de ce qui se fait dans un collège du Bas.

M. Micol ajouta de sages conseils à ces exposés; c'étaient de vieux conseils, mais ils les faut suivre plus que jamais: ne pas prendre au tragique une mauvaise note, ne pas faire un drame d'un bulletin inférieur au précédent; soutenir et comprendre ses enfants; prendre souvent contact avec les maîtres de classe, qui apprennent ainsi à mieux connaître — et comprendre — leurs jeunes élèves.

M. J.-C.

Prudence financière à Cressier où les comptes communaux reflètent la rapide extension du village

(c) Le Conseil général de Cressier s'est réuni hier sous la présidence de M. Francis Descombes. En ouvrant la séance, le président donne connaissance d'une lettre de Mme Marie-Louise Ruedin-Grisoni, qui, vu le danger occasionné par l'important trafic des camions, demande pour la sécurité des enfants et des adultes un passage pour piétons au carrefour rue de Bain, rue Sans-Soleil, la Grillette. Cette demande est transmise au Conseil communal.

Achat de terrain en faveur du domaine public. — Un crédit de 1000 fr. est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'une parcelle de 82 m² que M. Jacques Ruedin vend à la commune pour l'élargissement du chemin des Risseux. Cette demande amène le groupe radical à demander, par l'intermédiaire de M. Aubry, que le Conseil communal mette dorénavant tous les propriétaires sur un pied d'égalité, c'est-à-dire qu'il abolisse le système pratiqué jusqu'à ce jour de la cession gratuite de terrain pour l'élargissement de chemins communaux. Le Conseil communal prend acte de cette demande.

Demande de crédits de 50,000 fr. pour travaux effectués en 1964. — Lors de la dernière séance du Conseil général, cette première demande avait été renvoyée au Conseil communal pour complément d'information. L'autorité exécutive donne, dans son rapport, tous les détails con-

cernant les travaux effectués: au Sans-foin, surfacage des routes du village, chemin des Ratènes, chemin des Risseux, signalisation routière, zone de Matériaux de construction S.A., et pour lesquels les crédits ont été dépassés. De ces 50,000 fr., une somme de 37,043 fr. 60 a déjà été payée par l'exercice 1964. Il reste une somme de 14,706 fr. 70 à charge de l'exercice 1965. Après que certains conseillers généraux eurent émis le désir que cette situation ne se renouvelle plus, le crédit sollicité est accordé à l'unanimité. Il en va de même du crédit de 10,000 fr. pour les travaux effectués en collaboration avec le syndicat d'améliorations foncières de Troil-les-Maladrères.

Achat d'un tracteur. — Depuis longtemps, le Conseil communal étudiait la possibilité de motoriser ses services. Après étude, il proposait l'achat d'un tracteur monoaxe. Cet engin, très pratique, pourra servir, en été, pour l'entretien des bords de route, champs, etc., et, en hiver, pour l'enlèvement des neiges. Il peut également remorquer des charges importantes. Par la suite, une balayeuse pourrait être adaptée. Le crédit de 7000 fr. sollicité est accordé à l'unanimité.

Les comptes 1964

Ceux-ci bouclent par un bénéfice de 1459 fr. 85. Il appartient à M. Jacques Ruedin, chef du dicastère des finances, de commenter les comptes 1964. Il ressort des explications fournies que les recettes fiscales sont de 120,000 fr. supérieures à celles de l'année 1963. Par contre, les dépenses ont, elles aussi, augmenté dans des proportions considérables par rapport à l'année 1963. C'est ainsi que les travaux publics ont coûté 80,000 fr. de plus, les services industriels 10,000 fr. Le service électrique a rapporté 9000 fr. de moins et les forêts 8000 fr. de moins. En 1960, la commune encaissait 150,000 fr. d'impôts, en 1964 400,000 fr. En 1960, le service électrique rapportait 59,800 fr., en 1964 30,000 fr. et enfin, en 1960, la section des travaux publics coûtait 32,000 fr., en 1964 165,000 francs.

En conclusion, M. Jacques Ruedin pense que les investissements seront un jour bénéfiques et qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer.

M. André Ruedin regrette, pour sa part, qu'il n'y ait eu aucune attribution au fonds d'épuration des eaux. Il demande que le bénéfice soit versé intégralement à ce fonds.

Du rapport très complet de la commission financière, présidée par M. Jenzler, il ressort que le déficit réel pour 1964 est de 55,354 fr. 15. Ce résultat s'explique par le fait que les crédits supplémentaires votés et utilisés en 1963 n'étaient que de 73,378 fr. 20, alors qu'en 1964 ils se montaient à 192,965 fr. 10. Précisons que grâce aux deux ventes de terrain à la maison Shell, la commune a encaissé 1,637,055 fr. La fortune communale s'établit comme suit: placements de fonds et remboursements des emprunts, 1,331,229 fr. 40; emprunts actuels, 385,000 francs; total, 946,229 fr. 40. Par rapport à l'exercice 1963, il est enregistré une diminution de fortune de 10,297 fr. 40, sans tenir compte de la vente de terrain.

Après avoir remercié le chef du dicastère des finances et l'administrateur communal, la commission financière estime qu'étant donné le résultat peu brillant que démontre le bouclement des comptes, il faudra, à l'avenir, se montrer très prudent dans l'octroi de nouveaux crédits et étudier de manière très judicieuse les nouvelles dépenses.

Le nouveau bureau

Présenté par le groupe socialiste, M. Cyrille Persoz est élu président du Conseil général. Le reste du bureau sera constitué comme suit: vice-président, M. Valentin Ruedin (lib.); secrétaire, M. Jacques-Eugène Ruedin (rad.); vice-secrétaire, M. Georges Ansermet (soc.). Les questeurs seront: M. Alexandre Ruedin et M. Roger Krebs.

Avant de quitter son fauteuil présidentiel, M. Francis Descombes remercie les conseillers de la compréhension et de la confiance qui lui ont été témoignées. Au moment où il accède à la charge de premier citoyen du village, M. Cyrille Persoz souhaite que les rapports cordaux continuent d'exister entre le Conseil général et le Conseil communal. Il remercie ce

dernier, ainsi que les employés communaux, de tout ce qu'ils font dans l'intérêt de la commune. Il adresse également des remerciements à son prédécesseur pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les débats.

La commission financière est réélue dans sa composition actuelle.

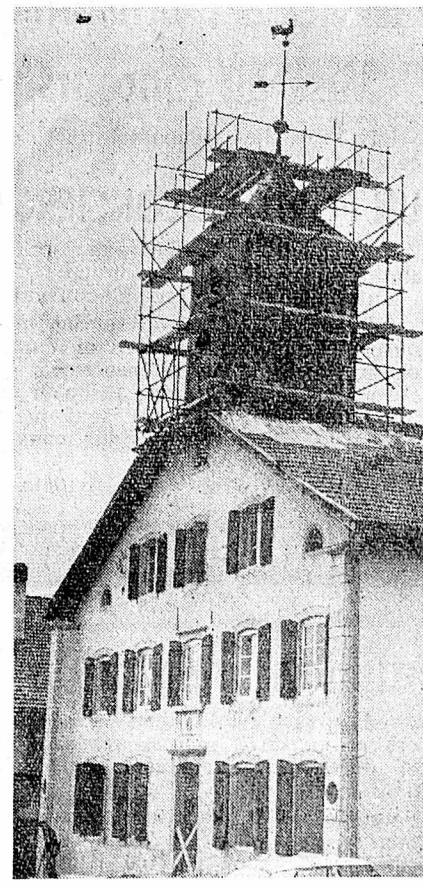
Le village doit se moderniser

Dans les divers, des interventions sont faites à propos du chemin de Frochoux qui est devenu, de par l'intense trafic, dans un état déplorable et au sujet de la décharge qui sera sous peu complètement comblée. Le chef du dicastère des travaux publics répond que le chemin de Frochoux sera refait aux frais des entreprises de transports. En ce qui concerne la décharge, un arrangement est intervenu avec la commune de Marin.

D'autres interventions ont eu lieu au sujet de la construction d'un H.L.M., d'un règlement concernant les dessertes aux Argilles, des carrières et enfin M. André Ruedin demande que le village se modernise et s'équipe très vite, étant donné l'évolution rapide de la situation. Il souhaite que l'horloge du château soit remplacée le jour où un bâtiment communal sera construit au Sansfoin et qu'il soit étudié la construction d'une antenne collective de télévision qui remplacerait toutes les antennes qui dépendent les vieux toits du village.

Pour terminer, M. Henri Berger, président de commune, donne quelques explications concernant l'état des forêts. Il informe les conseillers qu'il sera replanté, dans les 222 ha que possède le triage forestier (Corporation de Saint-Martin, commune de Cressier), plus de 70,000 sapins. Ainsi que le veut la coutume, les conseillers généraux et le public furent conviés, par le Conseil communal, à boire le verre de l'amitié à la fin de cette séance.

Toilette de printemps



Blotti au fond du Val-de-Ruz, le village du Pâquier ne possède pas de temple, mais il a un clocher, perché sur l'école communale, qui subit actuellement un rajustement bienvenu.

(Avipress-Schneider)



(Photo Avipress - M. Wolgensinger, Zurich)

Rue de Pierre-à-Mazel

Un cycliste motorisé renversé par une auto

Hier, à 17 h 45, un cycliste motorisé de Neuchâtel, M. Emile Haas, circulait rue de Pierre-à-Mazel, direction est-ouest. Arrivé à la hauteur du stade, il obliqua brusquement à gauche. Au cours de cette manœuvre, son véhicule coupa la route à la voiture de M. G. P., domicilié au Landeron, qui venait en sens inverse. M. Haas fut alors renversé. Souffrant d'une fracture du crâne, d'une commotion et de diverses éraflures sur tout le corps, le blessé a été transporté à l'hôpital Pourtalès par l'ambulance de la police locale.

De notre correspondant :

Comme plusieurs autres communes du canton, celle de Fontaines voulut être présente à l'Expo 64 avec une bannière digne de ce nom, l'ancienne datant de 1891 « ayant, des ans, subi l'irré-

AU VAL-DE-RUZ

Le village de Fontaines a inauguré sa nouvelle bannière communale

parable outrage». Ainsi en décidèrent les autorités qui votèrent le crédit nécessaire. Un projet fut adopté il y a une année, la commande passée et la bannière reçue juste à temps pour accompagner la délégation communale à la journée neuchâteloise de Lausanne.

Cette livraison tardive ne permit pas d'inaugurer cet emblème avant sa première sortie publique. Dès lors, plus rien ne pressait; aussi le Conseil communal reporta-t-il cette cérémonie aux premiers beaux jours.

Et c'est ainsi que, dans la joie et l'allégresse, notre population a pu vivre samedi soir, à cette occasion, des heures de liesse. A 19 h 15, et grâce au beau temps, un cortège réunissant les autorités, les sociétés locales et les enfants des écoles défila à travers le village, sous la conduite de la fanfare «L'Union instrumentale» de Gernier.

Ensuite, dans la salle de gymnastique archicomble, se déroula la manifestation officielle. M. Fritz Roth, président du Conseil communal, après avoir salué l'assistance, adressa un dernier adieu à l'ancienne bannière. Puis vint le moment solennel où il présenta la nouvelle. «D'azur à la fontaine d'argent», elle a fort belle allure dans sa simplicité, aussi recueillie-elle tout à la fois, les suffrages unanimes et les vivats de l'assemblée. Cette partie oratoire fut magnifiquement entrecoupée par les rondes et les chants de l'école, les productions des gymnastes, les chants du chœur d'hommes et, surtout, par le concert magistral de l'Union instrumentale.

Et puis, l'ambiance étant créée, la soirée se poursuivit par un bal très animé, dans une atmosphère sympathiquement villageoise.

UN PEU D'HISTOIRE

Beaucoup de personnes ont été intriguées par les dates figurant sur l'ancienne bannière de notre commune. Voici quelques précisions à leur intention. 1891 indique l'année de sa fabrication, tandis que le millésime de 1139 a une valeur historique. C'est en effet la date la plus ancienne se rapportant à Fontaines. D'après les chroniques,

c'est en 1139 que l'abbé du lac de Joux, l'évêque de Lausanne et le seigneur de Valangin firent bâtir, au Val-de-Ruz, près d'une source dite miraculeuse, une abbaye nommée Fontaine. Le village de Fontaines se dressa autour de cette abbaye et c'est en 1228 qu'il fut érigé en paroisse autonome («Le canton de Neuchâtel», revue historique, IVe série, «Le district du Val-de-Ruz», Neuchâtel 1925).

Réd. — Ce renseignement tiré des chroniques est cependant rejeté par M. Léon Montandon dans l'article «Fontaines» du Dictionnaire historique et géographique suisse, selon l'ancien archiviste de l'Etat, il n'y a jamais eu d'abbaye à Fontaines.

Succès d'un artiste neuchâtelois à Berne

De notre correspondant de Berne : Après avoir amusé et ravi les visiteurs du Cabaret Boulimie, à l'Exposition de Lausanne, puis le public et la critique de Strasbourg, le mime René Quillet est revenu à Berne pour une quinzaine de représentations au «Petit théâtre» de la Kramasse.

Lundi soir, il a remporté un succès éclatant pour son «avant-première». Ceux qui le voyaient pour la première fois ne dissimulaient ni leur surprise ni leur admiration, et, pour ceux qui l'avaient applaudi déjà l'an dernier, il rendait sensible le fruit d'un travail constant qui atteste la conscience de cet artiste. On a retrouvé, certes, ce climat fait tout à la fois de poésie, d'humanité, d'observation lucide et gouaillante, mais avec des moyens d'expression encore plus sûrs, plus nuancés, plus saisissants.

Au dernier baisser de rideau, une salle enthousiaste fit fête à René Quillet et lui cria littéralement sa reconnaissance d'une soirée si riche et si divertissante.

G. P.

TOUR DE VILLE



BRIGANDS

Le monde devient méchant. C'est la réflexion qu'ont faite des habitants du passage des Boucheries (entre les rues du Seyon et des Moulins) en assistant jeudi dernier, en fin de matinée, à un massacre de pigeons. Coups de feu, sang au sol, cadavres empilés sur la chaussée. Etait-ce un tir officiel ou le fait d'inconnus ?

SCOOTER VOLÉ

Un scooter «Vespa», plaques NE 4948, de couleur bleue, a été dérobé, entre 15 heures et 1 heure, du 9 au 10 mai. Enquête de la police de sûreté.